



Problème OQTF après des recours pas fructueux

Par **Hope12**, le **07/09/2017** à **18:37**

Bonjour

svp je suis dans une situation très délicate. Ingénieur en matériaux avec deux diplômes de master en France dans deux spécialités différentes. J'ai participé dans différents travaux de recherche scientifique. J'ai deux publications dans des journaux scientifiques Inorganic Chemistry. J'ai reçu il ya plus qu'un an un OQTF Obligation de quitter le territoire français. Récemment, j'ai réussi un entretien pour un contrat professionnel : 9 mois formation après un CDI et un changement de statut. Le problème j'ai pas un recipicé pour signer le contrat. L'employeur ma demandé de demander un recipicé et après je pourrais signer le contrat. J'ai demandé une promesse d'embauche. Il a refusé. De coup, je sais pas quoi faire vaut il mieux faire une inscription ou faire une promesse d'embauche dans un autre truc pour avoir un recipicé. C'est ma dernière chance. l'emoloyeur qui va me former et me proposer un CDI ma promis qu'il va l'accepter si j'apporte un recipicé.
Merci pour votre aide.

Par **amajuris**, le **07/09/2017** à **19:27**

bonjour,

vous voulez un récépissé de quoi puisque vous êtes sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français ?

Salutations

Par **Hope12**, le **07/09/2017** à **21:23**

Le OQTF remonte à un an. Je sais pas si on peut avoir un recipicé après une inscription dans une université ou par une promesse d'embauche.

Par **Tisuisse**, le **08/09/2017** à **13:20**

Bonjour,

Si vous avez une OQTF c'est que votre situation en France n'est plus régulière. Vous devez donc commencer par régulariser votre situation en demandant à l'ambassade de France, dans votre pays d'origine, un titre de séjour avec possibilité de travailler.

Par **Hope12**, le **08/09/2017** à **13:56**

Je suis en France.#Tisuisse

Par **Tisuisse**, le **08/09/2017** à **15:07**

Je n'ai jamais dit le contraire mais votre présence en France n'est plus régulière et pour la régulariser il vous faut redemander un titre de séjour et ce titre de séjour ne peut vous être accordé qu'à l'Ambassade de France installée dans votre pays d'origine. Si, en France, vous êtes contrôlé, vous seriez arrêté, mis dans un centre de rétention puis renvoyé dans votre pays. Là, vous ne pourriez revenir en France qu'après plusieurs années d'attente (3 ou 5 ans selon les cas).

Par **Hope12**, le **08/09/2017** à **15:15**

Ce n'est pas ça la question. La question est ce que avec un OQTF on pourrait demander un recipicé avec une promesse d'embauche. Décret de Valls. Merci

Par **Tisuisse**, le **08/09/2017** à **15:46**

La réponse est NON. La circulaire Valls n'est qu'une circulaire, pas un décret ou une loi, et chaque préfecture l'applique, pour autant qu'elle soit encore applicable, selon son bon vouloir mais en faisant les choses dans l'ordre, les chances d'aboutir à un résultat favorable sont bien plus grandes.

Par **Hope12**, le **10/09/2017** à **16:35**

Je peux essayer comme même ? avec promesse d'embauche. Est ce que je pourrais m'inscrire après oqtf un an après mon oqtf.merci

Par **Hope12**, le **10/09/2017** à **16:35**

Je peux essayer [barre]comme[/barre] quand même ? avec promesse d'embauche ? Est-ce que je pourrais m'inscrire après oqtf un an après mon oqtf ?

Merci.